



Le mardi 02 février 2021, à 17 heures, les membres en exercice du Syndicat des Eaux du Bas-Léon se sont réunis en la salle Yves Nicolas de Lannilis, sous la présidence de Madame Marguerite LAMOUR.

Etaient présents les délégués suivants : Christophe BELE, Anne BESCOND, Bernard BRIANT, Christophe COLIN, Pascal CORNIC, Marie-Annick CREAC'HCADDEC, Bernard GOUEREC, François-Xavier IMBERDIS, Marguerite LAMOUR, Olivier LE FUR, Olivier MARZIN, Gilles MOUNIER, René PAUGAM, Yves ROBIN, Chantal SOUDON, André TALARMIN, Guy TALOC, Jean-François TREGUER.

Absents : Thierry GAUDEEC, Nadège HAVET, Michel TANNE.

Des membres ayant donné pouvoir : Daniel GODEC, Jean JEZEQUEL, Marc JEZEQUEL, Lucien KEREBEL, Véfa KERGUILLEC.

Madame la Présidente salue l'assemblée réunie en la salle Yves Nicolas de Lannilis pour la première séance du comité syndical de cette année.

Elle remercie Monsieur TREGUER, Maire de Lannilis, pour son accueil.

Elle procède ainsi à l'appel, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance. Elle soumet le compte rendu de la précédente plénière du 20 novembre 2020 à l'approbation de l'assemblée ; il est approuvé à l'unanimité.

Madame la Présidente expose ensuite aux membres l'ordre du jour de la séance.

## **I. ADMINISTRATION DU SYNDICAT**

### **Délibération n°61 : Règlement intérieur**

L'adoption du règlement intérieur relève des attributions du comité syndical et, le vote doit intervenir dans les six mois qui suivent son installation. Il est proposé aux membres du comité syndical une mise à jour réglementaire.

**Le projet de règlement présenté est adopté à l'unanimité.**

## **II. AFFAIRES FINANCIERES :**

### **Délibération n°62 : Participation travaux Breizh Bocage aval Aber Wrac'h**

La Présidente et ses Vice-Présidents présentent un pré-bilan de 2020 et les orientations pour l'année 2021.

Dans le cadre du programme Breizh-Bocage, établi sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat des Eaux du Bas-Léon (SEBL) à l'échelle des bassins versants de l'Aber Wrac'h et de la Flèche, une 4<sup>ème</sup> campagne de travaux bocagers est engagée sur la période 2020-2021.

Pour les travaux menés en aval de la prise d'eau, il a été convenu une prise en charge par la Communauté de Communes du Pays des Abers (CCPA) du reste à charge après subvention.

Le budget prévisionnel relatif à ces travaux et aux entretiens annuels qui suivront a été évalué à 31 580,49 € HT soit 37 700,37 € TTC.

Les subventions qui devraient être allouées par les financeurs représentent 80% du montant HT réparties entre l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Départemental du Finistère, la Région Bretagne et les Fonds Européens.

Il est proposé d'établir une convention entre le SEBL et la CCPA spécifiant les modalités de participation financière de la CCPA comme suit (les versements seront établis en TTC) :

- travaux : versement d'un acompte à hauteur de 50 % du reste à charge prévisionnel, à la signature de la convention, puis versement du solde après réception du solde des subventions. Le SEBL établira un DGD.

- entretien sur 4 ans : chaque année, versement annuel du reste à charge après réalisation de l'entretien et réception des subventions. Le SEBL établira un DGD.

**Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le projet de convention et autorise la Présidente à signer ladite convention.**

### Délibération n°63 : Programme Milieux Aquatiques Aber Wrac'h - Avenant à la convention 2018

Après finalisation des travaux 2018 et réception des subventions fin 2019-début 2020, le reste à charge final représente 22 103,15 € TTC, répartis entre les trois intercommunalités concernées, au prorata du critère surface pour chacune des communautés de communes sur le périmètre de l'Aber Wrac'h.

Ainsi, les trop-perçus ci-dessous seront restitués aux EPCI en 2021 :

- CCPA : 2 203,50 €
- CLCL : 1 753,77 €
- CCPLD : 539,60 €

Les délégués à l'unanimité donnent pouvoir à la Présidente pour signer les avenants aux conventions.

### Délibération n°64 : Tenue du Débat d'Orientations Budgétaires

Le Rapport d'orientation budgétaire 2021 transmis aux délégués a fait l'objet d'un débat en séance. Il sera mis en ligne sur le site internet du SEBL et transmis aux collectivités adhérentes afin que l'ensemble des membres des organes délibérants des structures adhérentes au SEBL puisse en prendre connaissance.

Le Rapport d'Orientation Budgétaires 2021 est adopté à l'unanimité.

## III. AFFAIRES DIVERSES

### Délibération n°65 : Modification du tableau des emplois

La Présidente propose une actualisation du tableau des emplois depuis la dernière modification adoptée en comité le 20 février 2020 afin d'aménager le temps de travail sur l'emploi de chargé(e) de communication. Passage de 0.8 équivalent temps plein à 0.5 équivalent temps plein.

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité la mise à jour du tableau des emplois.

A 18h40, l'ordre du jour étant épuisé, la Présidente décide de lever la séance.

La Présidente,



Marguerite LAMOUR

